



## Délégation accordée aux Comités de Coordination Régionaux

23/09/2016

Comité de Coordination National

Des Comités de Coordination Régionaux transitoires (CCR) vont être constitués sous forme d'associations loi 1901 dans les nouvelles régions administratives où les administrations publiques exigent dès à présent de disposer d'un interlocuteur régional unique.

La FFBB souhaite leur confier une délégation afin qu'elles puissent bénéficier de l'agrément et, en conséquence, perçoivent des subventions. Cette note vise à définir les contours de cette délégation pour validation par le Comité directeur fédéral :

1. Représentation des ligues de basket-ball qui en sont membres auprès des organes déconcentrés du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Régional, du CNDS et de tous les opérateurs publics.
2. Mise en oeuvre de la feuille de route établie par la FFBB visant à opérer les rapprochements ou fusions des ligues régionales membres de l'association par l'organisation d'une concertation permanente.
3. Octroi des titres de champion régional.